



MAIRIE
AUVILLARS SUR SAONE
21250

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 18 avril 2016

Convocation du 11 avril 2016

affichage du 11 avril 2016

Le 18 avril 2016 à 19 h, le Conseil Municipal, convoqué le 11 avril 2016 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sous la Présidence de Marc JAUDAUX, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. JAUDAUX Marc, M. MASSON Jean-Paul, TREPOST Hervé, Mme LONJARET Jocelyne, M. AUBERT Benoît, Mme ADENOT Florence, M. GARREAU Denis, M. DERUELLE Thibaut, M. CAIRE Dominique

Absentes excusées : Mme POLO Isabelle, Mme FOLLEA Valérie,
Absent :

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Décision modificative
- Motion pour le maintien du guichet de la gare à Seurre
- Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de Mr STEPHAN

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

Délibération 1 : Décision modificative

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé en début d'année de faire cadeau d'un mois de loyer à la nouvelle locataire pour la dédommager des travaux de rafraîchissement qu'elle a effectué à son entrée dans les lieux. Au niveau comptable, cette opération a été formalisée par un mandat de 380 € au C 678, or il n'a pas été prévu suffisamment de crédit sur ce compte au budget primitif.

Par contre, la somme prévue au C 6574 est trop importante au vu des réductions de subventions aux associations décidées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre la décision modificative suivante :

Fonctionnement

Dépenses

C 678 : + 330 €

C 6574 : -330 €

Délibération 2: devis de travaux Rue Corne

Monsieur le Maire communique le devis de l'entreprise CLB pour la réalisation de travaux rue Corne. D'une part, la réalisation d'un enrochement de la rive du ruisseau afin d'éviter que la rue ne s'effondre et le curage du ruisseau en certains endroits.

Monsieur le Maire indique que l'ONEMA a rendu un avis favorable à la réalisation de deux petits enrochements dont la longueur cumulée n'excédera pas 12 m aux endroits où la berge s'effondre et au nettoyage des berges du ruisseau.

D'autre part, la réalisation d'un tronçon de réseau pluvial de 47 ml.

Montant total des travaux : 8 729 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas solliciter d'autre devis et autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise CLB pour les travaux d'enrochement et de pluvial rue Corne.

Délibération 3: Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de Mr STEPHAN

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait sollicité de la Communauté de Communes une mise à disposition de Mr STEPHAN à raison de 20 h au lieu de 17 h semaine sur la période de juin et juillet. La communauté de communes a donné son accord.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de Mr STEPHAN afin qu'il effectue 20 h au lieu de 17 durant les mois de juin et juillet 2016.

Délibération 4 : Vœu pour le maintien du guichet de la gare à Seurre

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération prise par le Conseil Municipal de Seurre afin de faire part de son mécontentement face à la fermeture du guichet de la gare décidé unilatéralement par la SNCF, et sollicitant le réexamen de cette décision.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal apporte son soutien à la mairie de Seurre dans ses démarches, affirme son opposition à la fermeture totale du guichet de la gare et sollicite le réexamen de cette décision par la SNCF.

Questions diverses

- Travaux de faucardage :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le devis de l'entreprise GAILLARD pour les travaux de faucardage se monte à 1 912.50 € H.T. soit 2 295 € T.T.C. pour deux passages dans l'année, le 1^{er} en mai, le 2^{ème} en septembre ou octobre.

- organisation des cérémonies du 8 mai :

La cérémonie au Monument au Mort se déroulera à 14 h 45, elle sera suivie de la cérémonie au Monument des fusillés à 15 h 30, puis se tiendra de l'inauguration de la plaque du charme des fusillés à 15 h 45. Enfin un vin d'honneur à la salle de réunion clôturera ces manifestations.

Il est tablé sur 70 personnes présentes.

- organisation du 14 juillet :

Le feu d'artifice se déroulera cette année à Auvillars sur Saône, Mr de Cointet sera sollicité afin que le tir se fasse depuis le château le 16 juillet.

Le repas du 14 juillet se tiendra le 13 au soir, il s'agira d'une paëlla.

Prix de la part : 11.20 € par personne + fromage + tartelettes + boissons.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée

<i>Marc JAUDAUX</i>	<i>Hervé TREPOST</i>	<i>Jocelyne LONJARET</i>	<i>Jean-Paul MASSON</i>
<i>AUBERT Benoît</i>	<i>CAIRE Dominique</i>	<i>Florence ADENOT</i>	<i>Thibaut DERUELLE</i>
<i>Denis GARREAU</i>			